



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PHILLYCLAD 8 HARDENER

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit PHILLYCLAD 8 HARDENER

Numéro du produit Y0018

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Durcisseur.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44 (0)1235 239670

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361 STOT SE 3 - H335

Dangers environnementaux Aquatic Chronic 3 - H412

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

PHILLYCLAD 8 HARDENER

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient

3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE (DIÉTHYLÈNETRIAMINE), 3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE, 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

PHILLYCLAD 8 HARDENER

| | |
|--|---------------|
| 3,6-DIAZAOCTANE-1,8-DIAMINE | 30-60% |
| Numéro CAS: 112-24-3 | |
| Classification | |
| Acute Tox. 4 - H312 | |
| Skin Corr. 1B - H314 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Aquatic Chronic 3 - H412 | |
| 3-AZAPENTANE-1,5-DIAMINE (DIÉTHYLÈNETRIAMINE) | 30-60% |
| Numéro CAS: 111-40-0 | |
| Classification | |
| Acute Tox. 4 - H302 | |
| Acute Tox. 4 - H312 | |
| Skin Corr. 1B - H314 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| 4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL | 10-30% |
| Numéro CAS: 80-05-7 | |
| Classification | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| Skin Sens. 1 - H317 | |
| Repr. 2 - H361f | |
| STOT SE 3 - H335 | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|-------------------------|---|
| Orale | Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Inhalation | Déplacer tout de suite la personne atteinte vers une source d'air frais. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si les malaises persistent. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact cutané | Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. |
| Contact oculaire | Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

PHILLYCLAD 8 HARDENER

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Éteindre avec les moyens suivants: Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteurs à produits chimiques secs.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques En cas d'incendie, des vapeurs toxiques et corrosives peuvent se produire.

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Fournir un système adéquat de ventilation. Aucune cigarette, étincelle, flamme ou autre source d'allumage n'est permis à proximité du déversement. Éviter d'inhaler les vapeurs/ aérosol et éviter tout contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Les récipients contenant le produit déversé doivent être étiquetés correctement en indiquant les contenus appropriés et les pictogrammes de danger.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs toxiques et corrosifs. Éviter d'inhaler les vapeurs/ aérosol et éviter tout contact avec la peau et les yeux. Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves aux yeux et aux tissus. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans les espaces clos en l'absence d'une ventilation convenable et /ou sans protection respiratoire.

PHILLYCLAD 8 HARDENER

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient WEL = Workplace Exposure Limits

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables.

Protection des yeux/du visage

Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti-éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

Protection des mains

Porter des gants de protection. On recommande que les gants soient fabriqués à partir du matériel suivant: Néoprène On recommande que les gants soient fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc butyle. On recommande que les gants soient fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter une combinaison de protection chimique.

Mesures d'hygiène

Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition, le danger que comporte le produit, ainsi que des limites d'utilisation sécuritaires du respirateur sélectionné. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

PHILLYCLAD 8 HARDENER

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------------------------|
| Apparence | Liquide. |
| Couleur | Noire. |
| Odeur | Ammoniac. |
| pH | pH (solution diluée): 11.1 5% soln |
| Point de fusion | N/D°C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >232.22°C @ |
| Point d'éclair | >93.3°C |
| Taux d'évaporation | <<1 (BuAc=1) |
| Tension de vapeur | <0.05mmHg @ °C |
| Densité de vapeur | >1 |
| Densité relative | 1.06 @ °C |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |
| Volatilité | <25 g/L |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Agents comburants forts. Acides. Nitrates inorganiques. Peroxydes inorganiques / Hydroperoxydes. |
| Stabilité chimique | Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. |
| Risques de réactions dangereuses | Pas disponible. |
| Conditions à éviter | Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition. Éviter la chaleur excessive sur des périodes prolongées. Ne pas exposer à haute température ni en plein soleil. |
| Matières incompatibles | Éviter tout contact avec des agents oxydants. Acides. Nitrates inorganiques. Peroxydes inorganiques / Hydroperoxydes. Peroxydes inorganiques. |
| Produits de décomposition dangereux | Un feu ou une haute température créé : Gaz nitreux (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines. Aldéhydes. Acide Nitrique (HNO3). |

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

ETA par voie orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - par contact cutané

ETA par voie cutanée (mg/kg) 1 100,0

Renseignement généraux Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves aux yeux et aux tissus. Risque possible d'altération de la fertilité.

PHILLYCLAD 8 HARDENER

| | |
|--|--|
| Inhalation | Irritant pour les voies respiratoires. |
| Orale | Peut causer des malaises en cas d'ingestion. Corrosif. De petites quantités peuvent provoquer des lésions sérieuses. |
| Contact cutané | Corrosif. Le contact prolongé peut provoquer des lésions graves aux tissus. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les individus sensibles. |
| Contact oculaire | Ce produit est très corrosif. Provoque de graves brûlures. Il est impératif d'administrer les premiers soins immédiatement. |
| Risques aigus et chroniques pour la santé | Risque possible d'altération de la fertilité. |

12. Données écologiques

| | |
|--|---|
| Écotoxicité | Éviter le rejet dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Toxicité aiguë - poissons | CL ₅₀ , 96 heures: 332mg/L (Pimephales promelas) mg/L, Poissons |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 17mg/l (Daphina magna) mg/L, Daphnia magna (Daphnie) |
| <u>Persistance et dégradation</u> | |
| Persistance et dégradation | Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit. |
| <u>Potentiel de bioaccumulation</u> | |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation. |
| <u>Mobilité dans le sol</u> | |
| Mobilité | Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre. |
| <u>Autres effets nocifs</u> | |
| Autres effets néfastes | Pas disponible. |

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------|--|
| Renseignements généraux | La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. |
| Méthodes d'élimination | Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets. |
| Catégorie de déchets | 08 04 99 |

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

| | |
|--------------------------|------|
| Numéro ONU (TMD) | 3267 |
| Numéro ONU (IMDG) | 3267 |
| Numéro ONU (ICAO) | 3267 |
| Numéro ONU (DOT) | 3267 |

Désignation officielle de transport de l'ONU

PHILLYCLAD 8 HARDENER

| | |
|---|--|
| Désignation officielle de transport (TMD) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation officielle de transport (ICAO) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation officielle de transport (DOT) | CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. |

Classe (s) de danger relatives au transport

| | |
|----------------------------------|---|
| Classe du TMD | 8 |
| Étiquette du TMD | 8 |
| Classe de l'IMDG | 8 |
| Classe/division de l'ICAO | 8 |

Étiquettes de transport



Groupe d'emballage

| | |
|-------------------------------------|----|
| Groupe d'emballage du TMD | II |
| Groupe d'emballage de l'IMDG | II |
| Groupe d'emballage de l'ICAO | II |
| Groupe d'emballage du DOT | II |

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|---|----------|
| Cédule des mesures d'urgence (EmS) | F-A, S-B |
|---|----------|

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucune information n'est requise.

15. Informations sur la réglementation

16. Autres informations

| | |
|---------------------------------|------------|
| Date de la révision | 2018-04-06 |
| Révision | 8 |
| Date d'entrée en vigueur | 2016-05-06 |

PHILLYCLAD 8 HARDENER

Mentions de danger intégrales H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.